



# Communiqué de presse

Strasbourg,  
le 13 août 2019

## **Nouvelle prédation de loup à Ranrupt : la procédure d'indemnisation lancée par les services de l'État**

**Dans la nuit du 5 au 6 août dernier, un troupeau domestique d'une quinzaine de moutons a fait l'objet d'une nouvelle attaque sur la commune de Ranrupt.**

Un bouc de chèvre, présent parmi le troupeau, a été victime d'un prédateur. L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) s'est rendu sur les lieux pour établir le constat d'usage dès le 6 août.

L'expertise technique réalisée par la direction départementale des territoires (DDT) du Bas-Rhin conclut que la prédation est avérée et que la responsabilité du loup n'est pas écartée. Par conséquent, une procédure d'indemnisation de l'éleveur est en cours.

Les membres de la cellule de veille "grands carnivores" ont été informés de ce nouveau fait et des résultats de l'expertise.

Cette attaque intervient après plusieurs prédatons déjà constatées le 28 mai à Ranrupt ainsi que le 8 et le 9 juillet derniers sur un troupeau à Belmont.

Rappel des mesures sont mises en œuvre par les services de l'État pour sécuriser les exploitations agricoles :

- **une meilleure détection** : depuis 2016, le Bas-Rhin a élargi le réseau lynx existant pour créer le réseau loup-lynx dont l'objectif est de recueillir les indices de présence de ces espèces. Fort aujourd'hui de 80 correspondants formés à la reconnaissance d'indices et aux caractéristiques des espèces, le réseau est animé techniquement par l'ONCFS.

- **renforcement de la concertation** : la cellule de veille "grands carnivores" comprenant notamment la profession agricole, l'association des maires du Bas-Rhin et des associations de protection de la nature, a été installée par le préfet du Bas-Rhin le 22 mai dernier. Elle permet de communiquer les données disponibles à l'ensemble des acteurs en toute transparence et de proposer des actions en fonction des situations.

Service de la  
communication  
interministérielle

Mail : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est

- **mise à disposition de moyens** : les éleveurs des secteurs concernés ont la possibilité de faire une demande d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation qui consiste en un financement de clôtures électriques et de chiens spécialisés. Le service agricole de la DDT est à la disposition des éleveurs pour vérifier leur éligibilité à ce dispositif.

Le loup est une espèce protégée au niveau européen et national. L'État a choisi de favoriser les conditions qui permettent de concilier les activités humaines et la présence de cette espèce. Ainsi, un [plan national d'actions](#) (PNA) sur le loup et les activités d'élevage (le 4ème, sur la période 2018-2023) a été adopté avec pour objectif d'élaborer une nouvelle méthode de gestion de l'espèce, fondée sur une meilleure connaissance de l'espèce et de ses modes de vies, pour mieux la protéger et permettre la protection des troupeaux et des éleveurs.

En cas d'observation de loup ou d'indices de sa présence, n'hésitez pas à contacter rapidement un agent de l'ONCFS du Bas-Rhin au 03.88.70.48.59 ou [sd67@oncfs.gouv.fr](mailto:sd67@oncfs.gouv.fr).

#### Dossier suivi par

Direction départementale des territoires (DDT) du Bas-Rhin

#### Contact presse

Aurélie Contrecivile

Tél. : 06 73 85 16 45

Mail : [aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr](mailto:aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr)

Service de la  
communication  
interministérielle

Mail : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est